

MODALITÉS	FONCTION	COORDONNÉES
IMMATRICULATION	Un travailleur autonome en affaires sous la forme d'une entreprise individuelle dont le nom comprend son prénom et son nom de famille, celui-ci n'est pas obligé de faire une déclaration d'immatriculation (facultatif). Toutefois, toutes autres formes juridiques le promoteur doit s'immatriculer obligatoirement auprès du Registraire des entreprises.	Revenu Québec 391, avenue Brochu, bureau 1.04 1-800-267-6299 www.revenuquebec.ca
		Registraire des entreprises Tél. : 1-877-644-4545 www.registreentreprises.gouv.qc.ca
ENREGISTREMENT TPS/TVQ	Le « kit » de la personne qui se lance en affaires. Le travailleur autonome n'a pas l'obligation de s'inscrire à la TPS et la TVQ, s'il croit que son chiffre d'affaires annuel taxable sera inférieur à 30 000 \$, mais il peut tout de même le faire.	Revenu Québec 391, avenue Brochu, bureau 1.04 1-800-267-6299 www.revenuquebec.ca
CSST	Renseignements pour être conforme avec la loi en matière de santé et sécurité au travail. Protection également pour travailleur autonome.	Commission de la santé et de sécurité du travail 700, boulevard Laure, bureau 236 Tél. : 418 964-3900 1-866-302-2778 www.csst.qc.ca
RÈGLEMENT DE ZONAGE PERMIS DE CONSTRUCTION TAXES	Les montants concernant les permis nécessaires pour obtenir : - Règlement de zonage; - Permis de construction; - Taxes.	Ville de Sept-Îles 546, avenue De Quen Lois municipales : Greffier de la ville Tél. : 418 964-3205 Taxes à payer : Évaluation & taxation Tél. : 418 964-3217 Permis divers : Urbanisme Tél. : 418 964-3233
ASSURANCES	Il faut une assurance pour être couvert adéquatement. Quelle sécurité en assurance personnelle et commerciale faudra-t-il prévoir et quels en seront les coûts?	Voir le bottin des entreprises de Développement Économique Sept-Îles pour la liste des entreprises d'assurances www.deseptiles.com
EMPLOYÉS	Si le travailleur autonome embauche un employé, il devient alors un employeur. Il devra se procurer un numéro d'employeur au ministère du Revenu du Québec et à l'Agence du revenu du Canada et s'inscrire à la CSST.	Revenu Québec www.revenuquebec.ca
		Agence du revenu du Canada Tél. : 1-800-959-7775 www.cra-arc.gc.ca
		Commission des normes du travail Tél. : 1-800-265-1414 www.cnt.gouv.qc.ca
		Commission de la santé et de sécurité du travail www.csst.qc.ca